AVIS DE COMPÉTITION
Mes premiers Jeux 2027 - Rive-Sud

PRÉSENTÉ PAR
Patinage Rive-Sud

DU : 05 février 2027
AU : 07 février 2027

N^{O} DE SANCTION : RS-MPJ-26-076
Sanctionnée par Patinage Québec

Mes premiers Jeux

PATINAGE QUÉBEC

Patinage Canada

DÉTAIL DE SANCTION –
Mes premiers Jeux 2027 – Rive-Sud

L'hôte, Patinage Rive-Sud, annonce la tenue de la compétition Mes premiers Jeux 2027 - Rive-Sud.

Dates : 05 février 2027 au 07 février 2027

Les concurrents doivent être des adhérents en règle de Patinage Canada et dont le club d'appartenance est situé dans la région suivante: Rive-Sud

Gestionnaire de compétition :	Sylvie Potvin # Téléphone : 514-432-8044 Courriel : competitionsprs@gmail.com
Président(e) du comité organisateur :	Sylvie Potvin # Téléphone : 514-432-8044 Courriel : competitionsprs@gmail.com
Représentant(e) technique :	Mélanie Rioux
Spécialiste de données en chef :	Sylvie Desjardins
Spécialiste de données informatiques :	Sylvie Potvin

PATINAGE QUÉBEC

N° DE SANCTION : RS-MPJ-26-076

NOM DE L'HÔTE :	Patinage Rive-Sud
SITE INTERNET :	patinagerivesud.com
COURRIEL :	competitionsprs@gmail.com
TÉLÉPHONE :	541-432-8044

La compétition est régie par les règlements de Patinage Canada.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

1. Endroit

La compétition se tiendra à :

GLACE 1
Centre des glaces Gilles Chabot
565 Bd de Mortagne
Boucherville(QC) J4B 1B8

2. Dimensions de la patinoire

Les dimensions de la surface glacée sont :

Glace 1 : 85 x 185

3. Accidents et Responsabilité

Patinage Canada, Patinage Québec, la région Rive-Sud, Patinage Rive-Sud et l'équipe de bénévoles n'assument aucune responsabilité pour les dommages et les blessures que pourraient subir les patineurs. Comme condition et en considération de leur participation à cet événement, tous les concurrents et leurs parents ou tuteurs conviennent d'assumer la responsabilité de toute blessure ou de tout dommage à la personne ou à la propriété du concurrent ou de la concurrente par suite, à cause ou en raison de la tenue et de l'organisation de la compétition, et de renoncer à toute réclamation contre les officiels, l'association, la section, Patinage Canada et l'équipe bénévole ou leurs représentants; leur inscription n'étant acceptée qu'à cette condition.

4. Comportement des participants

Les participants sont tenus de respecter les directives des officiels chargés de la compétition. Tout concurrent qui, directement ou indirectement, s'exprime de façon inappropriée à l'endroit des officiels ou de leurs décisions ou quant aux notes des officiels, peut être suspendu et exclu de toute compétition subséquente.

5. Restrictions

Le comité se réserve le droit de limiter le nombre de participants dans chacune des catégories. Sa décision sera sans appel.

Aucune demande spéciale de journées et d'heure de passage ne sera retenue

6. Inscription

Un formulaire en ligne dûment complété doit être soumis pour chaque patineur désirant s'inscrire à cette activité.

Les inscriptions présentées après la date limite fixée dans l'avis de compétition ne peuvent être acceptées qu'au choix du comité chargé de la compétition.

Les inscriptions se font en ligne à l'adresse suivante : https://app.splextech.com/#/registration/cbafddba-63b9-49e7-98c1-720c1b7404bb

Date limite d'inscription : 23 décembre 2026 20:00

7. Mode(s) de paiement :

Carte de Crédit ;

Aucun paiement après la date limite d'inscription ne sera accepté.

Les droits d'inscription ne seront remboursés que si l'événement n'a pas lieu ou si l'inscription est retirée avant la date limite d'inscription.

5% : Frais administratifs retenus si retrait avant la date limite d'inscription.

Aucun remboursement après la date limite d'inscription.

8. Frais d'inscription :

55$ par événement Patinage Plus;

9. Date limite des tests

La date limite d'évaluation des étapes est la même que la date limite d'inscription.

10. Système de notation

a) Le système de **« Norme de performance ».** (Voir les annexes)

11. Musique

Musique d'ambiance fournie par le club hôte.

12. Accréditation des entraîneurs

Les entraîneurs doivent posséder la certification minimale Patinage Plus en formation pour Mes Premiers Jeux, être membre en règle de Patinage Canada et être détenteur de la carte d'entraîneur professionnel émise par Patinage Québec.

12.1 Accréditation des entraîneurs Régional en formation et plus

Scénario 1 : Veuillez prendre note qu'afin de recevoir **une accréditation sans frais** aux différentes compétitions, vous devez :

- Présenter la carte de Patinage Québec **de la saison en cours**
  - **ET** toutes les dates complémentaires doivent être valides sur la liste d'accréditation de la compétition (ex : premiers soins, vérification judiciaire, respect et sport, code de déontologie)

Scénario 2 : Vous ne remplissez pas les conditions du scénario 1, vous devez alors **payer 20 $ pour recevoir une accréditation** (pour la durée de la compétition) dans les cas suivants :

- Vous avez une carte de Patinage Québec de la saison en cours, mais une ou plusieurs dates complémentaires ne sont plus valides sur la liste d'accréditation :
  - Vous devez avoir en main les preuves de mises à jour (capture d'écran de votre profil à Patinage Canada)
- Vous ne possédez pas de carte de Patinage Québec, mais votre nom est sur la liste des entraîneurs en règle
- Vous ne possédez pas de carte de Patinage Québec, votre nom n'est pas sur la liste des entraîneurs en règle, mais vous avez en main :
  - Preuve d'adhésion à Patinage Canada de la saison en cours

- Certificat des premiers soins valide
- Certificat de vérification judiciaire
- Certificat d'achèvement du cours « Respect et sport »
- Certificat « Code de déontologie »
- **OU** une impression d'écran du site de Patinage Canada affichant les dates des preuves et certificats susmentionnés.

Scénario 3 : Vous ne remplissez pas les conditions des scénarios 1 ou 2, **vous ne serez pas accrédité** et devrez alors **vous faire remplacer** auprès de votre athlète par un entraîneur en règle.

- Si l'entrée est refusée à l'entraîneur (pas en règle), la personne responsable de l'accréditation avisera le représentant technique afin que cet entraîneur ne se présente pas dans les chambres ou sur le bord de la bande.

12.2 Accréditation des entraîneurs Patinage Plus en formation, formé et certifié

Scénario 1 : Veuillez prendre note qu'afin de recevoir **une accréditation sans frais** à Mes Premiers Jeux, vous devez :

- Votre nom est sur la liste des entraîneurs en règle
- Votre nom n'est pas sur la liste des entraîneurs en règle, mais vous avez en main :
  - Preuve d'adhésion à Patinage Canada de la saison en cours
  - Certificat des premiers soins valide
  - Certificat de vérification judiciaire
  - Certificat d'achèvement du cours « Respect et sport »
  - Certificat « Code de déontologie »
  - **OU** une impression d'écran du site de Patinage Canada affichant les dates des preuves et certificats susmentionnés.

Scénario 2 : Vous ne remplissez pas les conditions du scénario 1, **vous ne serez pas accrédité** et devrez alors **vous faire remplacer** auprès de votre athlète par un entraîneur en règle.

- Si l'entrée est refusée à l'entraîneur (pas en règle), la personne responsable de l'accréditation avisera le représentant technique afin que cet entraîneur ne se présente pas dans les chambres ou sur le bord de la bande.

Nombre d'entraîneurs avec l'athlète

Deux entraîneurs par concurrente/concurrent/couple et deux entraîneurs par équipes de patinage synchronisé seront accrédités. Seules ces personnes seront admises au niveau de la glace.

Lors de l'accréditation

Les entraîneurs doivent s'inscrire en personne et présenter leur carte des entraîneurs. Ils doivent la porter au cou en tout temps.

Un bracelet de couleur sera enroulé autour du cordon de la carte OU au poignet de l'entraîneur si le paiement de 20$ a été fait (preuves fournies).

N.B. : Prenez note que tous les bracelets de compétitions antérieurs doivent être retirés.

13. Frais d'admission

12 ans et Plus : 5.00$
Plus de 65 ans : 5.00$

14. Chaperons
Les chaperons sont autorisés dans la chambre des patineurs seulement pour les catégories suivantes : (une seule personne par participant) :

Patinage Plus

15. Prix
a) Volet Norme de Performance
Les patineurs recevront un ruban et un certificat selon la norme de performance atteinte.

16. Trophée perpétuel
Aucun trophée ne sera remis.

17. Horaire de la compétition
Un horaire provisoire sera disponible sur le site internet et transmis au club après la date limite des inscriptions.

18. Formation des groupes
Les groupes seront formés selon les règlements de Patinage Canada.

19. Vidéo
Non disponible.

20. Photos
Non disponibles.

21. Restaurants
Casse-croûte ouvert sur place.

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

Guide de référence Sport Québec

Tous les événements du volet Patinage Plus se dérouleront par circuit d'une durée moyenne de 1 minute 15 secondes. Les hôtes de la compétition peuvent mettre une musique d'ambiance lors des événements. En aucun cas la musique ne doit indiquer le temps de patinage. La trousse technique Patinage Plus de Patinage Québec doit être consultée pour chaque événement afin de connaître les circuits imposés, les éléments et les normes de performance.

Aucun autre élément technique ne peut être ajouté au circuit.

Les patineurs peuvent être accompagnés par un entraîneur ou un assistant de programme.

Les assistants de programme ou les entraîneurs peuvent être sur la glace pour les échauffements et lors du déroulement de l'événement. Ils peuvent suivre les patineurs lors de leur évaluation tout le long du circuit, et ce, pour toutes les étapes. Ils ne doivent en aucun cas déranger le déroulement.

SYSTÈME D'ÉVALUATION

Le système de **Norme de Performance**.

ANNEXE – MES PREMIERS JEUX

ADMISSIBILITÉ – ÉVÉNEMENTS INDIVIDUELS

Les concurrents doivent être des adhérents en règle de Patinage Canada.

Les patineurs doivent être inscrits Patinage Plus ou Patinage STAR auprès de Patinage Canada, mais aucun test ou partie de test du programme STAR ne peut être réussi (danse, habiletés ou style libre).

Les patineurs peuvent recevoir des cours privés ou semi-privés avec des entraîneurs professionnels ou seulement des cours de groupe patinage plus avec assistant de programme.

Le patineur ne doit avoir réussi aucun test de patinage STAR.

Une musique de fond en continue est permise durant les épreuves.

PATINEURS EN SIMPLE

	√ Filles	√ Garçons

- **ÉTAPE 5**

  Étape : Avoir réussi l'étape 4, mais ne pas avoir réussi l'étape 6 ou plus.
  Âge : Aucune limite d'âge
  Port du casque obligatoire, si l'étape 5 n'est pas réussie.

- **ÉTAPE 4**

  Étape : Avoir réussi l'étape 3, mais ne pas avoir réussi l'étape 5 ou plus.
  Âge : Aucune limite d'âge
  Port du casque obligatoire